



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66925

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2026

ÉDITÉ LE

25/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/01/2024
40 944

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DRAGUIGNAN 1973B0043

Siret : 732 850 433 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 90 00190

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146240220

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146240220

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : ENTREPRISE GASQUET SARL

151 RUE ROBERT SCHUMAN
ZA DE ST HERMENTAIRE
83300 DRAGUIGNAN

Téléphone : 04 94 50 99 99

Fax :

Portable : 06 10 61 31 58

Site Internet : www.gasquet-entreprise.com

E-mail : courrier@gasquet-entreprise.com

Responsabilité légale :

GROUPE GASQUET (812 785 004) / GASQUET GILLES PRÉSIDENT / GARCIA
AUDILE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	28/09/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	23/09/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	20/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.